

Comité de Pilotage Agenda 21

Mardi 21 avril 2015 - 20h30

Présents

Hunault Francis - Maire
Lavie - Hourcade Jeannine - Première Adjointe
Loustau - Arramon Bernadette - 3^{ème} Adjointe
Algans Elisabeth – Conseillère Municipale
Algans Jean-Louis
Courroussé François
Gazaniol Didier
Larmat Florence
Lauga Corinne
Meymerit Franck

Rappel de l'ordre de jour :

- Présentation de Pierre-Edouard Brenet
- Congrès de l'association « Notre Village »
- Points sur les actions en cours
- Questions diverses

Monsieur le Maire commence le COPIL en présentant Pierre-Edouard Brenet, recruté en tant que chargé de missions à temps partiel (60 %) du 23 mars au 22 septembre 2015 sur les missions suivantes :

- Rédaction du dossier Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- Mise en place des actions de l'Agenda 21
- Préparation de diverses manifestations en lien avec l'AG de l'association « Notre Village »

Projet de poulailler pédagogique :

A partir du mois de mai 2015, la commune va se doter d'un poulailler municipal afin de réduire la quantité de déchets alimentaires issus de la cantine et sensibiliser les enfants à cette problématique. Cette action s'inscrit plus globalement dans l'axe 2 action n° 30 de l'Agenda 21 « sensibilisation des écoliers au tri et au traitement des déchets » (fiche projet en annexe).

Une discussion s'engage sur la question de la redistribution et de la valorisation des œufs en fonction de la réglementation. Plusieurs pistes sont à éclaircir, notamment sur l'utilisation en cuisine collective. Après consultation de la fiche « Un plus bio » voici les éléments de réponse : Pour utiliser des œufs coquille en restauration collective, la principale disposition réglementaire est de choisir des produits issus d'un centre de conditionnement agréé (source : fiche Un Plus Bio, œuf coquille). Il ne semble donc pas possible d'utiliser les œufs pour la cantine ni pour les TAP.

La création d'une régie interne, permettrait d'obtenir un numéro d'agrément et de distribuer les œufs via AMAP ou marchés locaux.

En revanche, si la distribution se fait directement sur le lieu de production, il n'y a pas besoin de numéro d'agrément, seule la date de ponte doit être indiquée sur la coquille. Cette dernière solution semble la plus facile à mettre en place.

Congrès de l'association « Notre Village » :

L'association « Notre Village » accompagne les collectivités et communes rurales qui souhaitent s'engager dans une démarche de développement durable. Pour cela elle a mis en place un label intitulé « Notre village, terre d'avenir » qui reprend le cadre de référence de la démarche Agenda 21 élaboré par le ministère (**MEDDTL**), c'est pourquoi on parle ici d'Agenda 21 local « Notre village, terre d'avenir ».

En 2012, la commune a fait appel à l'association pour entamer la démarche Agenda 21 local « Notre village, terre d'avenir » et réaliser le document de référence sur la période 2013-2016.

Actuellement, la commune a entamé des démarches auprès du ministère (**MEDDTL**) pour obtenir une reconnaissance nationale. Un entretien à ce sujet est prévu avec les services de l'état le **lundi 1^{er} juin** à Pau.

Le programme du congrès :

Ce programme doit être discuté et validé le **jeudi 23 avril** à Paris avec le Bureau de l'association.

Jeudi 4 juin :

Garbure d'accueil puis diffusion du film « Nos enfants nous accuserons » de Jean-Paul Jaud pour les élus invités et les membres de l'association. Une discussion sera ouverte après le film avec Edouard Cholet (Maire de Barjac) qui a inspiré le film grâce à son projet de restauration scolaire Bio. Une seconde diffusion est prévue le lendemain pour le grand public, avec toujours la participation de M. Cholet.

Vendredi 5 juin :

08h30 : Accueil, café

09h00 : Mot du Maire et des élus présents

09h30-10h30 : Assemblée générale de l'association

10h30 : Intervention du CIVAM et du Conseil Départemental sur les circuits courts et la démarche Manger Bio, label et terroir dans les collèges.

12h00 : Repas

14h00 : Présentation de Xavier Galin sur l'accès pour tous dans les villages.

14h15 : Pratiques alternatives aux produits phytosanitaires par le CAUE et la ville de Lescar.

15h45 : Présentation des actions et des sites de Navailles-Angos puis conclusion.

16h15 : Départ pour Pau

Points sur les actions en cours :

Ecole : Les deux prestataires (cabinet d'architectes et le bureau d'études thermiques) avancent comme prévu. Le projet est au stade de l'APS (avant-projet sommaire) et va entrer dans la phase d'APD (avant-projet définitif) pour un dépôt de permis de construire prévu le 15 juin. Cette école produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera, notamment grâce à une très bonne isolation thermique, des panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité et une chaudière à granulés de bois qui sera mutualisée pour chauffer d'autres bâtiments.

Le surcoût de ce bâtiment par rapport à un bâtiment « conventionnel » est estimé à +10 %, mais est financé en majorité par des subventions.

Boulangerie : Deux projets de reprise potentiel.

Un premier repreneur souhaite s'installer en tant que « pizzeria » et se concentrer essentiellement sur la partie restauration. Le développement de la boulangerie ne semble pas être une priorité en sachant qu'aucun boulanger ne fait actuellement partie de l'équipe.

Le deuxième repreneur est un boulanger de métier qui souhaite se mettre à son compte, mais il manque de fond pour la reprise du projet.

Questions diverses :

Une remarque est faite sur l'irrégularité des réunions de ce groupe de travail ainsi que sur le peu de lisibilité de l'avancement des actions de l'Agenda 21. Afin de palier à ce manque il est décidé d'organiser une réunion mensuelle dont les deux prochaines sont fixées au **mardi 26 mai à 20h30** et au **mardi 23 juin à 20h30**. De plus, il est prévu de créer un tableau de bord des actions concernant l'Agenda 21 sur le modèle proposé par l'association « Notre village » et de développer la communication sur le site internet.